

S-EAD - Site des Enseignements à Distance

Guide étudiant pour la formation à distance – parcours BSE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez choisi de candidater dans un cursus de formation à distance. Voici quelques informations essentielles sur les modalités des parcours à distance que propose l'ÉSPÉ de Versailles, dispensés par l'université de Cergy Pontoise.

Informations générales.

L'ÉSPÉ de Versailles propose différents masters à distance dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ainsi que des préparations aux concours enseignants. Les différents parcours, dont celui du master BSE, sont détaillés sur le S-EAD. <https://ead.u-cergy.fr/>

Modalités de la formation à distance.

La modalité «à distance» requiert de la disponibilité, de la rigueur et demande un engagement personnel important. Ce n'est pas un enseignement « à la carte ». Il est suggéré de bien vérifier si la charge de travail est compatible avec sa vie personnelle et professionnelle.

A l'inscription on distinguera 2 modalités selon les parcours.

- La formation master (diplômante) qui nécessite assiduité et travail régulier. L'obtention du master est dépendante de l'assiduité de l'étudiant, des travaux à rendre en contrôle continu en 1^{ère} session, et des examens de 2^{ème} session.
- La préparation aux concours qui ne requiert pas d'obligation de présence, mais une implication régulière est toutefois conseillée. Seuls les EC de concours et les EC Tice sont proposés dans cette modalité.

La formation se fait via une plateforme connectée à internet. Elle prend appui sur des cours en ligne documentés, des activités individuelles ou collaboratives et des rencontres tutorales en ligne avec les professeurs. Les chats, forums, messageries et espaces de partage de documents constituent les principaux outils de communication. Une formation d'accompagnement à la prise en main de la plateforme est organisée.

Exigences de la formation à distance.

Outre les rencontres synchrones auxquelles l'étudiant de master doit obligatoirement participer, un travail personnel conséquent est également exigé pour les activités encadrées par l'enseignant tuteur. Ces rencontres sont réparties sur la semaine, hors période de stage et hors période de vacances universitaires. La participation aux rencontres tutorales est obligatoire pour valider les unités d'enseignement.

Affecté dans un groupe, l'étudiant a un calendrier qui précise l'emploi du temps pour le semestre. Il faut compter de 5 à 7 rendez-vous synchrones par semaine.

Evaluations et examens

En master : les évaluations se font par contrôles continus pour le semestre 1 et 2 ; en examen ponctuel pour la 2^{ème} session de rattrapage. Les modalités de contrôles sont fournies aux étudiants une fois l'inscription enregistrée. L'étudiant est considéré comme **défaillant si l'absentéisme est supérieur à 25%** pour l'ensemble des activités programmées par l'enseignant. S'agissant d'une formation régie par le cadrage réglementaire de tout master en France, il n'y a pas de dérogation à cette règle, quelles qu'en soient les raisons : inscription tardive, certificat médical, obligation professionnelle... Un module non suivi entraîne le passage en session de rattrapage. Les travaux à rendre ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence aux connexions avec les professeurs.

Les productions des étudiants sont régulièrement évaluées et constituent la moyenne des contrôles continus.

Les examens de 2^{ème} session se déroulent sur les sites de formations de l'université en fin d'année. Cela nécessite donc un déplacement sur site. Pour les étudiants à distance résidant à l'étranger ou pour les étudiants à mobilité réduite (avec certificat médical), un passage des examens en ligne est possible selon un protocole précis et une connexion fiable.

En préparation concours : Il n'y a aucun examen, en revanche des travaux évalués sont proposés, ainsi que des épreuves de concours blancs.

Les stages

Pour les masters, un stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire en M1 de 2 semaines est prévu sous la forme suivante : **une semaine massée du 13 au 17 novembre 2017 et une partie filée une journée**, à déterminer avec le chef d'établissement, **pendant 8 semaines**. Un stage en entreprise de **2 semaines en février** est exigé pour valider le master. Pour le stage en établissement scolaire, la mise en stage est sous la responsabilité du S-EAD. L'offre n'est pas négociable par l'étudiant, sauf en cas de force majeure. (Une demande de dispense de stage peut être accordée sur commission).

Pour les étudiants à distance qui ne sont pas de l'Académie de Versailles, le S-EAD met en place un système de convention avec les académies de résidence.

Regroupement en présentiel

Il est prévu une réunion sur le site ESPÉ d'Antony **le vendredi 29 septembre 2017** de 9h30 à 16h30, les étudiants des territoires très éloignés ne seront pas concernés.

- **Responsable de la formation**
Latifa Rebah : latifa.rebah@u-cergy.fr
- **Secrétariat pédagogique**
Christelle Gali : christelle.gali-zerarga@u-cergy.fr
- **Coordination de la plateforme**
Afafe Lagssir : afafe.lagssir@u-cergy.fr
- **Direction des études**
Nathalie Fritsch : nathalie.fritsch@u-cergy.fr

Charte de bonne conduite.

Relative aux modalités d'échanges (entre étudiants, avec les enseignants tuteurs, avec l'administration, en cas de problèmes techniques).

Suivre un parcours de formation à distance sans se rendre sur les lieux de formation et sans en rencontrer les différents partenaires est une spécificité qui peut engendrer des sentiments d'isolement ou de carences d'informations. Dans notre dispositif, l'ensemble de l'information passe par la consultation par la plateforme de formation. (Tableaux d'affichage de vos séminaires et messagerie à consulter fréquemment).

Pour des problèmes « plus individualisés » vous vous adresserez aux services du S-EAD. Réciproquement, l'étudiant à distance exerce une veille quotidienne sur sa messagerie et fournit une réponse rapide lorsque qu'on le sollicite. Les personnels administratifs et pédagogiques répondent aux nombreuses demandes personnalisées, mais cela demande du temps. La patience est donc de mise en EAD. Les rappels encombrant inutilement les boîtes mails.

Il convient de souligner que les échanges électroniques doivent faire l'objet d'une certaine retenue dans leur rédaction et dans leur forme. Quelques règles élémentaires de courtoisie doivent être respectées dans les échanges :

- La plateforme n'est pas « un réseau social ». Elle ne peut pas être utilisée pour communiquer ses humeurs ou ses états d'âmes à l'ensemble de la communauté. Attention l'envoi de mail de votre bureau est un envoi à l'ensemble de la communauté. Vérifier les destinataires avant de valider un message.
- Les destinataires des messages sont clairement identifiés et sont limités aux interlocuteurs concernés.
- Les « copier/coller » d'extraits de mail sortis de leur contexte d'une tierce personne ne peuvent être propagés sans son consentement.
- Les différentes marques de ponctuation ou de style ont un sens en termes de communication électronique, écrire en capitale, ou en gras n'est pas anodin... Recherchons la sobriété dans nos échanges.
.....
- Je soussigné, avoir bien pris connaissance des informations concernant la formation à distance, et je m'engage à respecter la charte de bonne conduite éditée ci dessus :
- Le Signature :

A renvoyer par mail à christelle.gali-zerarga@u-cergy.fr